



Ville de
Maule

Liberté
Egalité
Fraternité

ARRETE PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

**Place de la Mairie
Rue Quincampoix
Rue des Galliens**

**Le vendredi 31 mai 2024
de 13 heures à 18 heures**

N/Réf. : OL/NB/EF – **Arrêté n° 2024-110**

Le Maire,

Vu la demande en date du 28 mai 2024 par laquelle le service de communication de la commune,

Demandant l'autorisation de réglementer la circulation et le stationnement,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2213-1 à L2213-6

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié portant instruction générale sur la signalisation routière,

Considérant l'organisation des obsèques de Monsieur Laurent RICHARD, Maire de la commune, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement Place de la Mairie, rue des Galliens et rue Quincampoix de la façon suivante :

A R R E T E

ARTICLE 1 :

La circulation des véhicules, à l'exception du convoi funéraire, des véhicules autorisés et des services de secours sera interdite Place de la Mairie, rue des Galliens et rue Quincampoix à partir du n° 17 :

· vendredi 31 mai 2024 de 13 heures à 18 heures

La circulation et le stationnement sera rétablie dès la fin de la cérémonie.

ARTICLE 2 :

Tous les véhicules laissés en stationnement gênant conformément aux dispositions prises dans le présent arrêté seront susceptibles d'être enlevés et mis en fourrière, aux frais des contrevenants, outre les amendes encourues.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté prendra effet dès la mise en place du matériel de signalisation réglementaire et par affichage par les services municipaux.

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour de dernier, de droit à indemnité.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Monsieur le Lieutenant commandant la Caserne des Pompiers de Maule
- Monsieur le Policier Municipal,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques,
- Le demandeur,

Fait à Maule, 29 mai 2024




Olivier LEPRÊTRE
Le 1^{er} Maire-Adjoint.